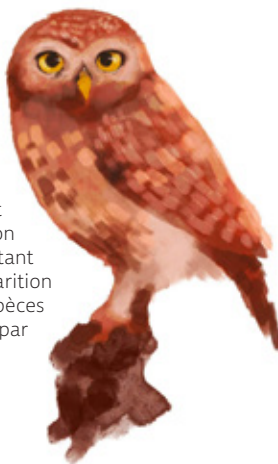


## DES ESPACES NATURELS MENACÉS

Les vergers traditionnels haute-tige, aussi appelés « de plein vent », étaient autrefois très présents dans nos campagnes, en périphérie de nos villages.

Cependant, depuis la moitié du XX<sup>e</sup> siècle, leur nombre n'a cessé de diminuer. Devenus économiquement peu intéressants, ils ont été trop souvent négligés voire arrachés. Rationalisation de l'agriculture et urbanisation sont autant de facteurs qui entraînent leur disparition progressive. Et avec eux celle d'espèces animales rares et menacées, comme par exemple la chouette Chevêche d'Athéna.



## DES ENJEUX MULTIPLES POUR LE TERRITOIRE

Ils garantissent pourtant de nombreuses fonctions :

- **Éléments forts de nos paysages traditionnels**, témoins vivants de la culture locale, ils embellissent notre cadre de vie, particulièrement au printemps lors de la floraison.
- **Rôle de « corridors écologiques »** permettant à la faune de se déplacer, notamment dans les plaines agricoles et en périphérie des zones urbanisées.
- **Véritables réservoirs de biodiversité**, ils offrent le gîte et le couvert à de nombreuses espèces et participent à la conservation d'un patrimoine variétal et génétique exceptionnel (plus de 150 variétés de pommes et de poires recensées en Haute-Savoie).
- **Espaces de lieu social** où la population renoue avec ses traditions, ils sont également le support d'animations d'éducation à l'environnement et enjeux de production locale pour une agriculture durable.
- **Alternative agroécologique**, sous la forme de prés-vergers, associant l'exploitation de l'herbe, l'ombre pour le bétail et la valorisation des fruits.

## DES ACTIONS DE SAUVEGARDE ET DE VALORISATION

Depuis 2020, la communauté de communes mène des actions de conservation des vergers haute-tige, patrimoine paysager, naturel et culturel du pays d'Évian et de la vallée d'Abondance.

Face à une pression foncière croissante et à un vieillissement inéluctable des arbres en place, le soutien du conseil départemental de Haute-Savoie permet des actions de :

- formation,
- plantation,
- entretien,
- transmission des savoir-faire.



### RENSEIGNEMENTS

Communauté de communes  
pays d'Évian - vallée d'Abondance  
851 avenue des Rives du Léman  
74500 PUBLIER  
Tél. : **04 50 74 57 85**  
**environnement@cc-peva.fr**

haute  
savoie  
le Département

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
PAYS D'ÉVIAN  
VALLÉE D'ABONDANCE

# SAUVEGARDONS LES VERGERS TRADITIONNELS HAUTE-TIGE DU TERRITOIRE PAYS D'ÉVIAN - VALLÉE D'ABONDANCE



D'après la brochure du syndicat mixte du Salève et du syndicat intercommunal du Vuache.  
création : [www.olivier-rosset.com](http://www.olivier-rosset.com) - photo : CCPEVA / Bruno Gillet / AdobeStock - illustration : CCPEVA - Ne pas jeter sur la voie publique, merci



Agir pour  
l'environnement  
[cc-peva.fr](http://cc-peva.fr)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
PAYS D'ÉVIAN  
VALLÉE D'ABONDANCE

Agir pour  
l'environnement  
[cc-peva.fr](http://cc-peva.fr)



## RESTAURATION ET ENTRETIEN DE VOS ARBRES FRUITIERS

Un contrat est passé entre le propriétaire et la communauté de communes pays d'Evian - vallée d'Abondance.

La collectivité organise une prestation de service de restauration et d'entretien des arbres fruitiers de variétés anciennes et/ou locales.

Lors de la première année d'intervention, l'entreprise spécialisée mandatée procède à une taille d'élagage de l'arbre. Après une ou deux années, une seconde taille dite d'entretien est nécessaire.

Le coût est réparti entre la communauté de communes et le propriétaire du verger qui participe à hauteur de 20% à l'opération.

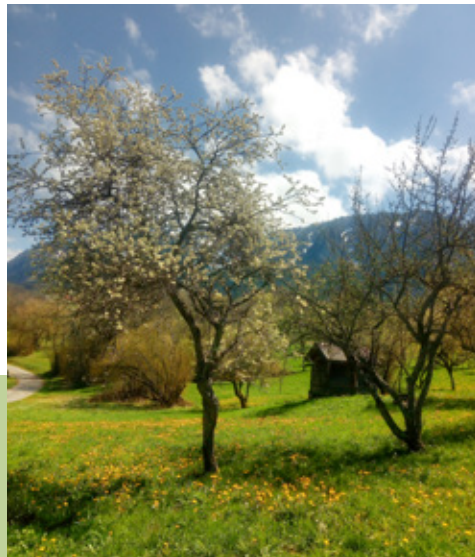
La saison de taille se déroule chaque année de début mars à fin avril, selon les conditions météorologiques.

## FORMATION À LA TAILLE ET AU GREFFAGE

**MARS** : un stage de formation à la taille, avec une journée théorique et une journée pratique.

**AVRIL** : une journée de formation au greffage, pour apprendre les différentes techniques et les mettre en pratique.

**Ces formations sont gratuites** (sur inscription auprès de la communauté de communes pays d'Evian - vallée d'Abondance) et animées par l'association des Croqueurs de pommes 74 et les techniciens spécialisés.



## PLANTATION DE VARIÉTÉS TRADITIONNELLES

Pour inciter les propriétaires à replanter des arbres fruitiers haute-tige de variétés anciennes et/ou locales, l'intercommunalité met en place un service de commande et de livraison d'arbres fruitiers.

Le choix des variétés est réalisé à partir des listes proposées par les pépiniéristes partenaires, spécialisés dans les variétés fruitières traditionnelles. La communauté de communes apporte si besoin un conseil aux propriétaires. Les livraisons ont lieu en novembre.

Après signature d'un contrat, la communauté de communes avec l'appui du Conseil départemental finance 80% du projet (arbres, tuteurs, attaches, protections contre le grand gibier) dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée à cette action.

## LES VERGERS COMMUNAUX

Les vergers communaux sont des espaces publics ouverts à tous, lieux privilégiés pour les rencontres et les échanges entre les habitants et les générations.

Un verger communal est réalisé par la commune et associe une ou des associations locales et/ou les enfants de l'école primaire. La plantation par les enfants leur permet de réaliser le rôle qu'ils ont à jouer dans ce domaine en contribuant à « fabriquer » les paysages de demain.



## RENCONTRES AUTOUR DES VERGERS TRADITIONNELS

Chaque année, la communauté de communes participe à l'organisation de fêtes communales pour sensibiliser le public sur les actions menées pour la sauvegarde des vergers traditionnels de plein vent.

Les visiteurs peuvent ainsi profiter d'expositions de fruits, d'ateliers pour enfants, de démonstrations de taille et de plantation, des produits de la transformation des fruits, de marchés de producteurs locaux.

